

Entente d'accès aux archives du Centre d'histoire orale et de récits numérisés (CHORN)

Numéro d'accès de membre communautaire : _____

Prénom : _____

Nom de famille : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Raison de la consultation des archives du CHORN (veuillez choisir l'une des options) :

- Dans un cadre scolaire Dans un cadre professionnel Dans le cadre d'un projet communautaire
 Autre (veuillez préciser) :

Veuillez consulter l'entente de confidentialité et les règlements relatifs aux archives à l'endos du présent formulaire et apposer votre signature ci-après.

En apposant ma signature ci-dessous, je, _____, reconnais avoir lu et compris l'entente de confidentialité et les règlements relatifs aux archives du CHORN et je m'engage par la présente à les respecter. Il est entendu que ma signature du présent document me donne accès aux collections du CHORN. Par la présente, je consens à couvrir et à dégager de toute responsabilité le centre et les membres de son personnel, ses bénévoles et ses stagiaires des pertes et des dépenses consécutives à toute réclamation ou action liée à un usage inapproprié de ces archives.

Signature du membre communautaire : _____

Date : _____

Documents d'archives consultés

Titre du document : _____ Numéro d'accès au document : _____

Titre du document : _____ Numéro d'accès au document : _____

Titre du document : _____ Numéro d'accès au document : _____

Titre du document : _____ Numéro d'accès au document : _____

Par « membre communautaire » du CHORN, on entend toute personne affiliée ou liée au centre à titre officiel ou non officiel, qui a déjà utilisé les installations du centre ou qui fait appel à celui-ci dans le cadre d'une démarche universitaire. Ce terme englobe les chercheuses et chercheurs universitaires et communautaires, les étudiantes et étudiants, les membres principaux et affiliés, les personnes représentantes d'organisations affiliées au centre, ainsi que les membres du corps enseignant. Les personnes qui mènent des travaux de recherche aux archives du Centre d'histoire orale et de récits numérisés sont assujetties aux règlements énoncés ci-après.

- Le matériel du CHORN ne peut être utilisé qu'à des fins de recherche à moins d'entente contraire avec un directeur.
- L'accès aux entrevues est limité à cinq (5) documents à la fois.
- Les membres communautaires doivent protéger les collections et l'équipement du CHORN dans le cadre de leur utilisation, de même que respecter le bien-être du personnel et des autres usagers du centre.
- Le directeur doit être informé au préalable de l'utilisation de tout matériel d'archives du CHORN dans le cadre de la création ou de l'élaboration de toute publication ou production audio/vidéo. Cette utilisation, le cas échéant, doit être adéquatement référencée¹
- Les membres communautaires ne peuvent copier ou reproduire le matériel de la collection du CHORN, que ce soit en partie ou en totalité, sans d'abord s'être enquis du niveau de restriction dudit matériel auprès du coordonnateur des archives ou d'un directeur.
- Les membres communautaires doivent respecter la vie privée des personnes interviewées, conformément aux règles d'éthique énoncées dans le formulaire de consentement de la personne interviewée.

Les personnes qui mènent des travaux de recherche aux archives du Centre d'histoire orale et de récits numérisés comprennent et conviennent que toute information partagée dans le cadre de leur séjour au COHDS/CHORN **DOIT** demeurer confidentielle. Les membres communautaires acceptent de respecter le caractère confidentiel que chaque personne interviewée a attribué à ses propos dans son formulaire de consentement. Par conséquent, les parties signataires reconnaissent avoir lu et compris en totalité l'entente à laquelle elles s'assujettissent et s'engagent volontairement à respecter leurs responsabilités et leurs obligations en vertu des présentes. Toute partie qui ne respecte pas ladite entente et ses restrictions pourrait se voir retirer ses privilèges d'accès aux archives du centre.

¹ Les membres communautaires qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes adéquates de référencement des divers documents qui composent les collections du CHORN sont invités à s'adresser au personnel responsable des archives.